

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

**PRÉSENTATION DU
PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL**

LUNDI 17 JUIN 2013

Déroulé de la soirée

- **Rappels sur la réforme**
 - Le cadre global : la refondation de l'école
 - Le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- **La mise en œuvre à Courdimanche**
 - Concertation et information
 - Horaires à Courdimanche
 - Respecter les rythmes des enfants
 - Respecter l'organisation des familles
- **Le Projet Educatif Territorial**
 - Définition et enjeux
 - Les trois pôles majeurs
 - Spécificités des enfants d'âge maternel
 - Les activités de la pause méridienne
 - Schéma d'organisation
 - Les APC
 - L'accueil périscolaire du soir
 - Moyens mis en œuvre
- **Prise de parole des Intervenants**
- **Prochaines étapes**

Rappels sur la réforme

- L'ambition globale de la refondation de l'école
 - Plusieurs étapes, niveau par niveau
 - Construire une école ambitieuse, juste et exigeante qui donne à tous les moyens de réussir
 - Première étape : la réforme des rythmes scolaires
- Réforme des rythmes scolaires : l'objectif
 - Respecter les rythmes chronobiologiques
 - Faire coïncider apprentissages fondamentaux et disponibilité de l'enfant
 - Permettre une meilleure coordination des différents temps de la journée de l'enfant
 - familial, scolaire, péri-scolaire

Le cadre global de la réforme des rythmes

- 9 demi-journées
 - soit une demi-journée supplémentaire
- 24h de classe par semaine
 - demi-journée de 3h30 maximum
 - Journée de 5h30 maximum
- 1h d'APC par semaine pour chaque enseignant

La réforme à Courdimanche (1/3)

- Publication du décret : 24 janvier 2013
- Des temps d'échange réguliers dès l'annonce officielle de la réforme
 - Réunion publique avec H. Montagner le 22 février
 - Distribution d'un questionnaire aux parents le 1er mars
 - 75% de participation : base solide pour travailler
 - Analyse publique des résultats le 25 mars
- Passage d'une délibération d'intention lors du CM du 28 mars
 - Reprend le résultat des questionnaires
 - Institue les instances de concertation

La réforme à Courdimanche (2/3)

- **Comités de pilotage**

- Une représentation large

- Représentants parents d'élèves (parents élus)
 - Représentants éducation nationale (inspection d'académie et corps enseignants)
 - Élus & professionnels de la commune (agents et animateurs)

- Des réunions régulières

- CoPil n°1 : 23 avril
 - CoPil n°2 : 28 mai
 - CoPil n° 3 : 11 juin

- **Groupes de travail**

- Partager la décision et élargir le nombre de parents directement informés

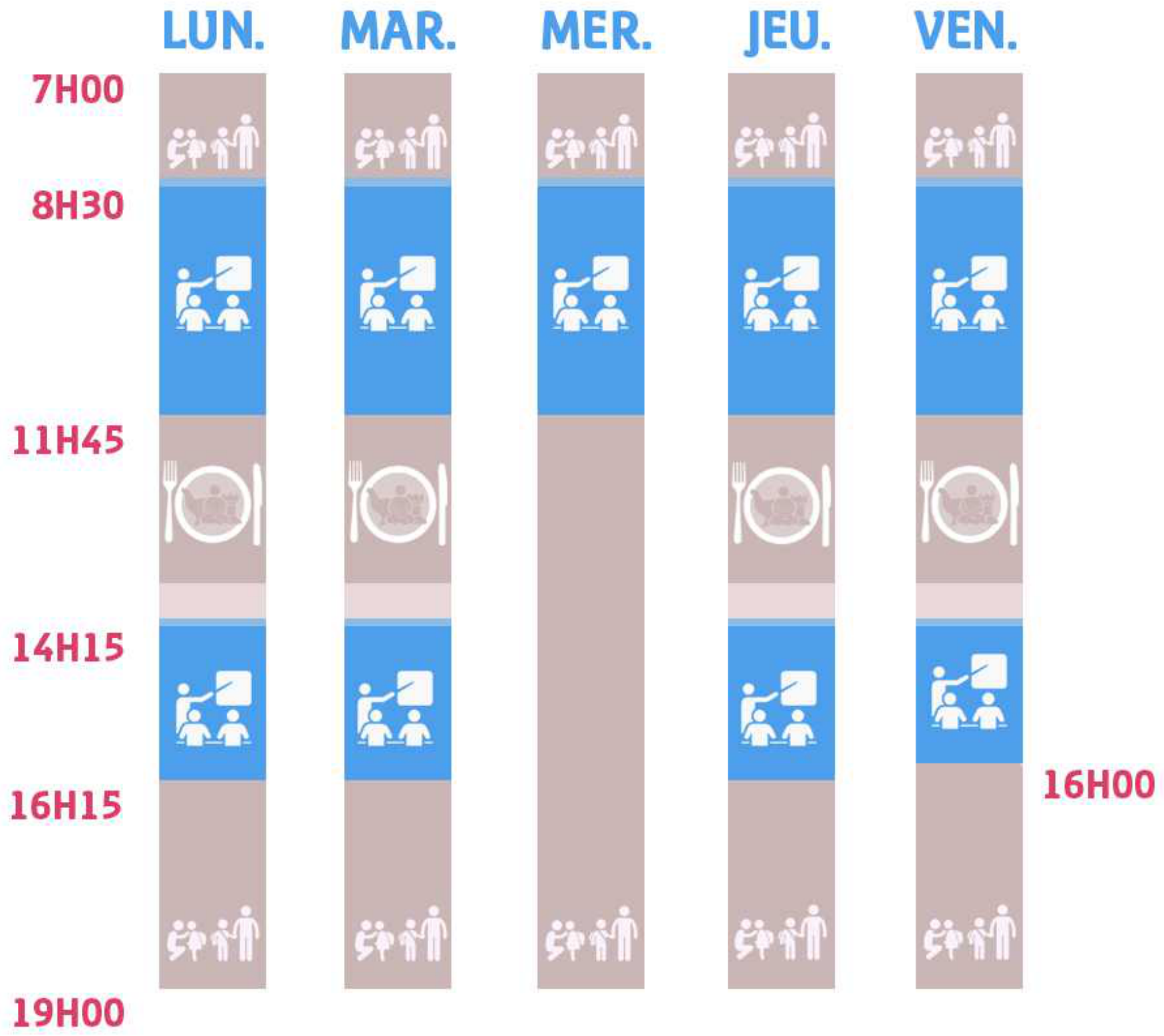
- Groupe de travail n° 1 : 21 mai
 - Groupe de travail n°2 : 17 juin

La réforme à Courdimanche (3/3)

- Des aléas...
 - Un délai trop court laissé par l'Inspection d'Académie n'a pas permis de mener la concertation selon le plan initial
- ... ne remettant pas en cause le bienfondé des décisions prises
 - La large participation au questionnaire (75% des familles) a permis de prendre en compte les attentes des Courdimanchois
 - La prise en compte du travail du Professeur Montagner assure le respect des besoins des enfants

Les horaires adoptés à Courdimanche

- Suite à l'analyse des questionnaires et les échanges avec le corps enseignant, trois scénarii ont été proposés reprenant un certain nombre de priorités :
 - Se rapprocher le plus possible des horaires actuels
 - Demi-journée supplémentaire le mercredi
- Un scénario a été retenu prenant en compte ces contraintes



Respecter les rythmes des enfants

- Des enseignements dé-densifiés et mieux répartis
 - Une matinée plus remplie
 - Meilleures capacités d'apprentissage des enfants à ce moment de la journée
 - Des journées scolaires plus légères, une répartition des apprentissages sur 9 demi-journées
- Une pause méridienne allongée et repensée
 - Reprendre les enseignements de l'après-midi lors du pic d'attention
 - Un temps de restauration individualisé avec la mise en place des « buffets inspiration »
 - Bénéficier d'activités réorganisées selon trois axes prioritaires pour renforcer les compétences des enfants
 - Des activités organisées en pôles ou en ateliers

Respecter l'organisation des familles

- Une tarification inchangée
 - En dehors des révisions liées à l'inflation, pas de modification des tarifs
 - Le surcoût est assumé par les finances communales
 - Pour rappel, la renégociation de la dette a permis une économie de plus de 100 k€ annuels
- Une souplesse dans l'organisation quotidienne
 - Des horaires au plus proches de ceux pratiqués en 2012-2013
 - Un quart d'heure de battement le soir après l'école
 - Une possibilité de dérogation pour le repas du mercredi midi
 - Possibilité de reprendre l'école à 13h30 le midi
 - Pour les maternelles à 13h30 avant la sieste ou après la sieste selon l'organisation de chaque école

Le Projet Éducatif Territorial

- Qu'est ce que c'est ?
 - Un document qui permet de formaliser un travail collectif entre les différents acteurs de l'éducation de l'enfant
- Pour quoi faire ?
 - Il permet d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui
- Quels objectifs ?
 - Organiser les activités périscolaires pour permettre aux enfants de se découvrir des compétences et des centres d'intérêts nouveaux
 - Assurer une continuité éducative entre les différents acteurs dans une démarche de coéducation et de complémentarité des interventions
- Et à Courdimanche ?
 - Permettre un accueil individualisé de l'enfant et une appréhension globale de sa journée

Un PedT organisé autour de trois axes majeurs

- Des activités organisées autour de trois axes
 - APPRENDRE LA CONFIANCE
 - APPRENDRE EN JOUANT
 - APPRENDRE LA CITOYENNETE
- Chaque axe sera décliné selon deux approches
 - Des « ateliers » structurés
 - Des « pôles ressources »

Apprendre la confiance

- Pourquoi apprendre la confiance ?
 - Pallier la pression inhérente au système scolaire. Mettre les enfants dans des conditions de sécurité et de bien être afin d'aborder les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions possibles.
- Quelle traduction dans notre organisation ?
 - Favoriser la confiance à travers les activités
 - Yoga, Chorale, Théâtre
 - Organiser des lieux de vie sécurisants à travers la mise en place de repères
 - Favoriser un accueil individualisé des enfants
 - Favoriser l'autonomie et la liberté des enfants à l'intérieur des structures
 - Individualiser le temps de repas
 - Renforcer l'accompagnement des apprentissages

Apprendre en jouant

- Pourquoi Apprendre en jouant ?
 - Le jeu est une activité naturelle de l'enfant et une source majeure d'apprentissage et d'expérimentation. Il permet à l'enfant d'aborder de façon ludique de nombreux domaines d'apprentissage (mathématiques, connaissance de la langue, développement de l'imaginaire, connaissance de soi).
- Quelle traduction dans notre organisation ?
 - Développer les activités scientifiques et techniques
 - Développer des pôles ludothèques dans toutes les écoles
 - Favoriser les situations de jeux
 - Favoriser les jeux libres des enfants
 - Consolider les acquis des enfants

Apprendre la citoyenneté

- Pourquoi apprendre la citoyenneté ?
 - A travers différents thèmes (protection de notre planète, sécurité routière, ouverture au monde) il s'agit d'éveiller l'enfant à son statut de citoyen en devenir.
- Quelle traduction dans notre organisation ?
 - Renforcer les actions de l'école de la nature sur les temps périscolaires
 - Favoriser la mise en place de jardins pédagogiques
 - Sensibiliser les enfants au tri et à la réduction des déchets
 - Favoriser l'apprentissage de la sécurité routière
 - Développer l'ouverture sur le monde avec la découverte de la langue et de la culture chinoise

Les spécificités de l'enfant d'âge maternel

- Des besoins spécifiques
 - Les activités sous formes d'ateliers sont à adapter
 - Un indispensable temps de sieste est à prendre en compte
- Des activités et un encadrement spécifique
 - Les mêmes thèmes seront abordés
 - Présence des ATSEM pour tous les temps
 - Une approche adaptée
 - Tri et réduction des déchets à la cantine
 - Ludothèque sur des temps plus courts avec des jeux adaptés
 - Des séances de sophorologie plutôt que de yoga

L'organisation des activités périscolaires

PÔLE ATELIERS

PÔLE RESSOURCE

APPRENDRE LA CONFIANCE

THÉÂTRE

CHORALE

YOGA

espace détente, relaxation

APPRENDRE EN JOUANT

ECHECS

SCRABBLE

PETITS
DÉBROUILLARDS

Jeux de société

APPRENDRE LA CITOYENNETÉ

L'ECO-CITOYENNETÉ

- à la maison
- dans la ville
- à l'école

SECURITÉ ROUTIÈRE

LANGUE ET CULTURE
CHINOISE

Potager, poulailler

De 250 à 300 places en atelier par école et par semaine

LOUVIERE					
	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
CONFIANCE JEU CITOYENNETE	YOGA	THEATRE		DEBROUILLARDS	CHORALE
	ECHecs	SCRABBLE VELO		CHINOIS	ECO-CITOYENNETE

CROIZETTES					
	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
CONFIANCE JEU CITOYENNETE	CHORALE	DEBROUILLARDS CHINOIS		YOGA	THEATRE
	SCRABBLE ECO-CITOYENNETE			VELO	ECHecs

ANDRE PARRAIN					
	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
CONFIANCE JEU CITOYENNETE	THEATRE	CHORALE		SCRABBLE	YOGA
	CHINOIS	ECHecs VELO		ECO CITOYENNETE	DEBROUILLARDS

- Une organisation a été pensée afin d'offrir entre 250 et 300 places d'activité en atelier par école et par semaine en plus de l'organisation en pôles ressources
- Le planning ci-contre est une hypothèse d'organisation
- L'organisation définitive dépendra des disponibilités de nos partenaires et vous sera communiquée à la rentrée

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

- Qu'est ce que les Activités Pédagogiques Complémentaires ?
 - 36 heures annuelles, assurées par les enseignants à la place de l'aide personnalisée
- A quoi servent les APC ?
 - apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
 - accompagner le travail personnel des élèves
 - organiser une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le PEdT
- Sont elles obligatoires ?
 - elles ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves
 - elles nécessitent de recueillir l'accord du représentant légal des enfants qui en bénéficient
 - les élèves inscrits à ces activités s'engagent à y être présents
- Quand sont elles organisées ?
 - Le midi en semaine lorsqu'elles le sont dans le cadre du PEdT
 - Dans tous les cas ce choix est lié au projet d'école

L'accueil périscolaire du soir repensé

- Le temps périscolaire du soir a également été repensé
 - Le goûter sera donné à chaque enfant
 - Passage au « pôle leçon »
 - Chaque enfant est pris en compte en fonction de son âge et de son besoin
 - Fin du pôle leçon à 18h
 - Un partenariat avec les enseignants renouvelé

Des moyens nouveaux pour répondre à nos objectifs

- Les locaux vont être intégralement repensés :
 - Des accueils différenciés et dédiés pour les enfants en maternelle et en élémentaire
 - Une mutualisation concertée des espaces avec les écoles
 - Une rénovation de l'ensemble des restaurants scolaires
- Des moyens humains adaptés
 - Un directeur par structure
 - Un taux d'encadrement sécurisant
 - Maternelle
 - 1 adulte pour 14 enfants sauf pour le repas avec 1 adulte pour 12 enfants
 - Elementaire
 - 1 adulte pour 18 enfants (hors intervenants)

Quelques images des travaux prévus

les restaurants scolaires



La façade de la Louvière

PROJET 2



PROJET 3



LA PAROLE EST DONNEE A NOS PARTENAIRES

- Petits débrouillards
- yoga (Mme Ménard)
- Echecs (M. Pierlot)
- Jeux pour tous (Mme Marouzé)
- Ferme d'écancourt (M. Caillau)
- Théâtre 95 (M. Legal)
- Compagnie du Petit Tulle (Mme Bestel)



Prochaines étapes

- Visite le 26 juin (sous réserve)
 - École des bourseaux à St Ouen l'Aumone
 - Ludithèque d'Eragny
 - Buffet inspiration (Vauréal ou Poissy)
- Pot de la Communauté éducative
 - 4 juillet
- Dernier comité de pilotage
 - Date à fixer
 - Bilan, perspectives et évaluation